

## ASSURANCE EMPRUNTEUR

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA420	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	648,00 €

### LIEUX ET DATES :

Nous consulter

### OBJECTIFS

- Distinguer les deux types de contrats d'assurance emprunteur (assurance de groupe ou individuelle)
- Maîtriser le rôle des garanties et les caractéristiques de l'assurance emprunteur
- Connaître les obligations d'information et de conseil
- Appliquer les modalités de sélection du risque en assurance emprunteur

### Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
ici >>**

### POINTS FORTS

### **Modalités pédagogiques :**

**Des points clés expliqués de façon simple et synthétique. Des exercices venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Une méthodologie proposée pour chaque séquence. L'expertise des formateurs métiers habitués au terrain.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance de personnes, formateur expert de l'Ifpass.**

## **PROGRAMME**

- A. Définition de l'assurance emprunteur
  - 1. Apport d'une garantie de bonne exécution
  - 2. Caractéristiques de l'assurance emprunteur
  - 3. 2 catégories d'assurance emprunteur
- B. Caractère obligatoire ou facultatif
  - 1. Absence d'obligation d'assurance
  - 2. Solutions de garanties alternatives
  - 3. Consécration de la liberté du choix de l'assureur: la déliaison
- C. Obligation d'information, le devoir de conseil et le devoir de mise en garde de l'organisme prêteur
  - 1. Point d'achoppement
  - 2. Obligation d'information en phase précontractuelle pour l'organisme prêteur
  - 3. Devoir de conseil en phase précontractuelle pour l'organisme prêteur
  - 4. Devoir de mise en garde en phase précontractuelle pour l'organisme prêteur
- D. Convention AERAS et le droit à l'oubli
  - 1. Fonctionnement de la convention AERAS
  - 2. Droit à l'oubli
- E. Selection du risque
  - 1. Questionnaire de santé et Loi Lemoine
  - 2. Questionnaire "sport"
  - 3. Questionnaire "profession"
- F. Caractéristiques du marché de l'assurance emprunteur
  - 1. Cotisations en hausse continue
  - 2. Absence de redistribution des bénéfices techniques
  - 3. Part prépondérante de l'assurance emprunteur dédiée à l'immobilier
  - 4. Acteurs intervenant sur le marché de l'assurance emprunteur

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Gestionnaires de contrats  
Chargés de clientèle  
Téléconseillers  
Agents généraux  
Courtiers

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap** : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation nécessite des connaissances de base en assurance

### **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

648,00 €

Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)